


**Semaine de prière et d'amitié internationale
de la YWCA Mondiale et l'Alliance Universelle des UCJGs
Du 9 au 15 novembre 2008**



**Nés libres,
nés égaux:
Célébration des
Droits Humains**



SOMMAIRE

Message des Présidents	3
Jour 1 : Pourquoi s'engager dans le travail des droits humains ?	5
Jour 2 : Les droits des femmes sont des droits humains	8
Jour 3 : Le VIH et SIDA et le droit à une vie décente	12
Jour 4 : Le droit à un travail décent	16
Jour 5 : Droit et Justice	19
Jour 6 : Une fondation biblique pour l'action en matière de changement climatique	22
Ordre du culte: Célébration des droits de l'homme	26
A propos de la Déclaration Universelle des droits de l'homme	29
Plan de lectures bibliques 2008-2009	32

MESSAGE DES PRESIDENTS

Chers frères et sœurs,

Le 10 décembre 2008 marque le 60e anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme. En effet, c'est en 1948 que la communauté internationale adopta cette Déclaration afin de protéger la dignité humaine et prévenir la discrimination et l'oppression.

Les droits humains sont universels et les grandes religions oeuvrent pour leur promotion. A travers l'histoire, toutes les sociétés ont appliqué certaines formes de discrimination et attribué différents degrés de droits ou d'absence de droit à des groupes distincts de personnes. La discrimination peut prendre la forme du NOUS versus EUX. Cette considération peut inclure homme versus femme, personnes âgées versus jeunes, riche versus pauvre; mais encore, des différences de classe, de caste, de race, d'ethnie ou d'autres distinctions portant atteinte à la dignité humaine et à la personne.

Les Ecritures témoignent de l'importance de protéger la liberté et la justice par la loi. La liberté et la dignité octroyées par Dieu doivent être garanties par la loi, comme nous le voyons dans l'histoire de l'Exode: Yahvé libéra les peuples d'Israël de la servitude en Egypte et, sur le chemin de la terre promise, leur donna la loi. L'accent est mis sur la protection des droits des étrangers, des veuves et des orphelins. La contribution spéciale et unique de Jésus, le Christ, fut son rejet catégorique de toute forme de limite, créée par les sociétés humaines, sur la dignité de la personne, et de toute base de discrimination entre les êtres humains.

Fondées sur la foi chrétienne, la YWCA Mondiale et l'Alliance Mondiale des YMCA croient que chaque être humain est créé à l'image de Dieu et que Dieu aime chaque être humain sans condition. Ainsi, la dignité de chaque être humain est un don de Dieu.

Il ne faut pas oublier qu'à travers Henri Dunant, membre fondateur de la YMCA, nos mouvements contribuèrent à la première formulation de la Convention de Genève, incarnant les principes de respect, de dignité et d'attention pour tous et sans discrimination. Henry Dunant, parlant de son travail avec la YMCA, déclarait: "Je m'occupais des blessés en temps de paix bien avant de m'occuper des blessés en temps de guerre".

Le travail de promotion des droits de l'homme implique d'aller vers notre prochain, de l'aimer, mais aussi de le servir. Cela suppose non seulement de servir ceux qui sont dans le besoin mais aussi de chercher les origines de la souffrance, les structures qui sont à la base de l'injustice et d'œuvrer activement pour les modifier.

Nous aspirons à un monde d'intégration où sont promues, dans la durée, la justice, la paix, la santé, la dignité humaine, la liberté et la protection de l'environnement; et qu'à travers l'engagement de la jeunesse, soit partagé l'idéal chrétien de construction d'une communauté humaine de justice dans l'amour, la paix et la réconciliation pour la vie dans la création, dans son entier.

Nous espérons que ce livret élaboré à l'occasion de la Semaine de Prière 2008 contribuera à promouvoir les droits de l'homme en témoignage de notre foi chrétienne.



Martin Meissner
Président
Alliance Universelle des UCJGs



Susan Brennan
Présidente
YWCA Mondiale

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

(Déclaration Universelle des droits de l'homme – Article 2.1)

JOUR 1: POURQUOI S'ENGAGER DANS LE TRAVAIL DES DROITS HUMAINS?

Lecture de la Bible: Genèse 1

“Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme.” Genèse 1:27

De nombreux progrès accomplis au XXe siècle dans le domaine des droits humains, dont la Déclaration Universelle des droits de l'homme, ont été fortement influencés sinon inspirés par des Chrétiens. Il faut toutefois demeurer prudent et ne pas passer trop directement des perspectives initiales bibliques et chrétiennes aux conceptions actuelles des droits de l'homme, particulièrement dans un monde comme celui d'aujourd'hui, séculaire et aux religions multiples. Les droits de l'homme se sont développés par le biais d'un processus historique complexe, consécutif à l'expérience de l'oppression et du totalitarisme, de l'injustice et des violations des droits humains. Cependant, nous pouvons considérer que les droits humains sont ancrés dans les croyances et les pratiques religieuses anciennes, et en sont les fruits politiques modernes.

Les droits humains “n'appartiennent” pas aux Chrétiens, bien qu'ils s'harmonisent avec les perspectives et priorités bibliques. En effet, nous avons pu voir dans le passé des récits ambigus en relation avec les églises et les droits humains, notamment sur l'interprétation de certains passages des Ecritures quant au rejet de l'égalité des droits aux femmes ou la justification de l'emploi de la violence. A certains moments de l'histoire, les églises ont été adversaires plus que promotrices des droits humains fondamentaux. Ainsi, une certaine humilité et un perpétuel regard critique sont de rigueur. Les traditions religieuses, dans une perspective de droits

humains, nécessitent un regard critique et certaines interprétations ou applications (notamment individualistes) des droits humains peuvent aussi être examinées en partant d'une perspective religieuse.

Lors de la création, Dieu donna à tous les êtres humains une dignité (à l'image de Dieu lui-même, Genèse 1:27). C'est précisément ce qui motive le travail dans les droits humains. La dignité humaine est d'abord et avant tout liée à Dieu. Cette dignité fondamentale doit être défendue avec ferveur et persistance pour faire face aux forces qui voudraient la compromettre, la violer ou la renier. La dignité humaine a multiples facettes: elle est liée aussi bien aux besoins spirituels élémentaires qu'aux besoins physiques et sociaux. Cela inclut le "pain" nécessaire à maintenir la vie sur terre, qui donne à chacun l'égalité avec les autres au sein de la communauté, et le "pain" du paradis. La signification d'être humain transcende les étroites conceptions trop juridiques et réductives de l'être humain et de ses droits, et peut être enrichie grâce aux perspectives des diverses traditions religieuses. Ainsi, il faut mettre en valeur les droits politiques, civils, économiques, sociaux, culturels et religieux.

La justice et la compassion sont des concepts essentiels liés à Dieu et à ce que nous devons rechercher. La justice est basée sur la miséricorde de Dieu qui délivre les opprimés de la servitude (Exode 20:2). Chercher la justice implique d'œuvrer pour les droits de tous; la compassion implique de protéger et de s'occuper de ceux qui ne jouissent pas de leurs droits. Les deux dimensions vont de pair. Les Ecritures nous incitent à avoir des égards envers les "étrangers, les veuves et les orphelins", la compassion reflétant l'amour de Dieu, ce qui implique nécessairement des lois visant à assurer leur juste traitement. Dans l'Ancien Testament, ceci n'est pas basé sur les « droits » des individus mais sur les devoirs et obligations de la communauté. La justice doit être continuellement appliquée avec le cœur de la compassion (Esaïe 10:1-2), car les lois restaurant l'ordre peuvent elles-mêmes devenir oppressives.

Le fait que certains vivent dans la pauvreté ou soient privés des libertés fondamentales est en soi une atteinte à l'ordre juste voulu par Dieu. Dieu est juste et les êtres humains doivent incarner ses agents de justice dans le monde. Un ordre humain juste et miséricordieux, au sein duquel l'humain peut s'épanouir, doit être construit du bas vers le haut, comme Anna le proclamait: " De la poussière il retire le pauvre, Du fumier il relève l'indigent, Pour les faire asseoir avec les grands. Et il leur donne en partage un trône de gloire" (1 Samuel 2:8). La dignité, l'égalité et la participation

sont des témoins clés des droits humains. La priorité doit être donnée aux plus opprimés, aux plus exclus, aux victimes de discrimination et à ceux qui ne bénéficient d'aucune circonstances favorables. Cela était souligné dans la manière dont Jésus a proclamé et incarné le nouveau règne de Dieu. (Luc 4:18-19).

C'est pourquoi la foi chrétienne peut apporter au travail de développement basé sur les droits humains la capacité à imaginer et à vivre dans l'espoir d'un monde différent, dépourvu de souffrance, d'oppression et de violence - en d'autres mots "un autre monde est possible!" - et à travailler inlassablement ensemble vers ce but.

Remerciements : Adapté de l'article de Karen L. Bloomquist, "*Thinking it over...*", Numéro 16, Juin 2007, Fédération Luthérienne Mondiale, Genève, Suisse. Utilisé avec permission.

Réflexion

Comment la culture est-elle utilisée pour freiner le plein respect des droits humains au sein de votre communauté?

Quelles sont les réponses pratiques qu'apporte ou que peut apporter votre YMCA/YWCA face à cette réalité?

Prière

Dieu de Vie, de Miséricorde et de Justice, aide-nous à garder à l'esprit que la paix et la justice doivent toujours aller de pair; l'une n'existe pas sans l'autre. Amen.

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

(Déclaration Universelle des droits de l'homme – Article 7)

JOUR 2: LES DROITS DES FEMMES SONT DES DROITS HUMAINS

Lecture: Luc 24:1-12

***“ Celles qui dirent ces choses aux apôtres étaient Marie de Magdala, Jeanne, Marie, mère de Jacques, et les autres qui étaient avec elles.”
Luc 24:10***

Que savons-nous des femmes présentes au pied de la croix et lors de la résurrection de Jésus?

Ce n'est que dans l'Évangile de Luc qu'il est question de l'affluence des femmes au moment de Pâques. Les femmes disciples suivirent Jésus depuis la Galilée et l'escortèrent dans son exode final vers Jérusalem pour célébrer la Pâque. Au moment de la Passion, les femmes “se tenaient dans l'éloignement” (Luc 23:49) à cause de la barrière de soldats romains les empêchant de s'approcher de Jésus; Pierre, lui, suivit Jésus de loin pour cacher qu'il le connaissait. Les femmes furent présentes du début jusqu'à la fin, faisant preuve d'un amour qui les rendit fidèles et courageuses malgré les circonstances.

Les femmes se tenant devant la croix furent absoutes par Jésus; il leur avait redonné la vie (la fille de Jaïrus) et la dignité (la femme atteinte d'une perte de sang et la femme courbée). Elles n'étaient plus mortes, impures ou courbées, elles se tenaient droites.

Dans sa douleur, Jésus avait le réconfort et la compagnie des femmes.

Il est intéressant de noter que dans plusieurs passages des Évangiles, les femmes ne se retenaient jamais de couvrir Jésus d'attentions. Elles étaient

toujours généreuses et versaient sur lui les parfums les plus onéreux sans retenue (Jean 12:3; Luc 7:38; Jean 11:2). Il faut aussi noter que c'était toujours les hommes qui critiquaient le comportement des femmes (Simon le Pharisien, Judas Iscariot). Dans les deux cas, Jésus réprimandait les hommes et approuvait les gestes d'amour des femmes.

Elles l'oignaient de son vivant et elles étaient prêtes à l'oindre de nouveau maintenant qu'il était mort.

Les femmes peuvent vivre le moment de la Pâque différemment des hommes; elles la vivent chaque mois dans leur corps. Lorsque les femmes de Galilée trouvèrent la tombe de Jésus vide, elles crurent que Dieu avait ressuscité son fils. Pourquoi ne l'auraient-elles pas cru? Après tout, elles avaient bien vu Jésus ressusciter une jeune fille (Luc 8:51-56), un jeune garçon (Luc 7:11-17) et un homme (Jean 11:43).

Immédiatement, elles allèrent trouver les disciples et les autres pour leur annoncer la résurrection du Christ. L'Evangile de Luc précise que le groupe comprenait Marie de Magdala, Jeanne et Marie la mère de Jacques. Mais quel dommage! Les hommes prirent leurs discours pour des rêveries et ne les crurent pas (Luc 24:9-11).

Peut-être les douze disciples ne comprirent-ils jamais vraiment que Jésus était sérieux lorsqu'il parlait de l'égalité de tous et toutes dans son règne. Peut-être pensaient-ils que la conversation de Jésus avec la femme à la fontaine (Jean 4), ses actes de miséricorde lorsqu'il guérissait des femmes (Luc 8:46-56), ses propos rejetant la croyance selon laquelle l'anatomie féminine détermine le "destin" (Luc 11:27-28), et sa révélation aux femmes auprès du sépulcre, n'étaient que de simples coïncidences?

Le voile du temple se déchira en deux à la mort de Jésus (Luc 23:45). Il n'y eut dès lors plus de place privilégiée. Les femmes entrèrent dans la nouvelle alliance, dans la même chambre haute que celle où vivent les apôtres, priant avec eux dans le même esprit. Le Saint Esprit est sur tous, hommes et femmes. C'est un grand contraste avec l'ancienne alliance. Il brise la discrimination envers les femmes dans la synagogue et dans le temple; dans l'Eglise du Christ, il n'y plus de division.

Il est indéniable que Jésus a choisi les femmes comme témoins de sa résurrection. Dans l'Evangile de Matthieu (28:9-10), et de Jean (20:1-18),

on lit les derniers mots de Jésus aux femmes, comme sa volonté et ses adieux:

“Femme, pourquoi pleures-tu?”

“Le Seigneur est avec vous!”

“Ne craignez pas!”

“Allez dire à mes frères...”

Comme Jésus est merveilleux avec les femmes! Il les connaît si bien. D'une part il les cherche, les encourage, les aime, leur permet de l'embrasser, et d'autre part, il les fait témoins de sa résurrection et les envoie l'annoncer.

Chaque fois que nous témoignons du pouvoir de transformation de la résurrection dans nos vies, nous suivons les pas de nos mères dans la foi, Marie-Madeleine et les autres. Elles qui rencontrèrent le Seigneur dans la résurrection de leur corps et de leur esprit peuvent avoir proclamé la Bonne Nouvelle avec un tel pouvoir.

Le monde d'aujourd'hui demande le même type de témoignage personnel, comme l'avait fait Marie de Magdala. Jésus affirma la capacité et le droit des femmes à témoigner et à prêcher. Leurs appels à faire ainsi viennent de Lui.

Remerciements : Adapté de l'article de Adriana Méndez Peñate, “*La Buena Noticia desde la Mujer - Reflexiones Sobre la Mujer en el Evangelio de Lucas*”, Serie Pastoral 9, Centro de Reflexión Teológica/ Centre de Réflexion Théologique, México, 1989, pp 113-118. Utilisé avec permission.

Réflexion

Marie de Magdala n'a jamais renié ni abandonné Jésus. En effet, nous pouvons dire qu'elle fut la première personne à donner la nouvelle de la résurrection du Christ. Pourquoi pensez-vous que l'on évoque toujours à son propos la pécheresse repentie, alors que l'on se souvient toujours de Pierre comme d'un grand prédicateur bien qu'il ait renié Jésus (Marc 14:66-72; Jean 21:15-19)?

Comment votre YMCA/YWCA aborde-t-elle les éléments culturels qui renforcent l'inégalité des genres? Comment encourager les jeunes à développer une approche plus conforme aux principes du Christ quant au rôle des genres?

Prière

Seigneur, dont la miséricorde ne connaît pas de limite, dont le cœur est assez grand pour donner la vie à toute la création, encourageant la chance, protégeant chaque espoir, pardonnant chaque faute, réunis-nous en ton sein afin que l'on renaisse à ton image, et que les femmes à travers le monde soient transformées par ton amour, par Jésus le Christ notre Seigneur.

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

(Déclaration Universelle des droits de l'homme – Article 25,1)

JOUR 3: LE VIH ET SIDA ET LE DROIT A UNE QUALITE DE VIE

Lecture: Luc 18:1-8

“Fais-moi justice de ma partie adverse” Luc 18:3

Les gens qui travaillent dans le contexte du VIH et SIDA ne connaissent que trop bien ce juge corrompu et injuste. Nous travaillons ensemble au démantèlement de ces structures immenses et puissantes qui tiennent injustement à distance de nombreuses personnes vivant avec le VIH, les privant de tout espoir d'une qualité de vie meilleure. Les statistiques montrent que 95% des 33 millions de personnes vivant avec le VIH habitent dans ce que nous nommons les pays en développement. 9,7 millions d'entre eux ont besoin d'un traitement immédiat qui pourrait leur offrir une qualité de vie et un espoir pour le futur, mais ils sont laissés de côté par le système mondial des brevets et du commerce.

Chaque chiffre est une personne en chair et en os, avec ses rêves et ses attentes, et qui, comme la veuve dans la parabole, continue de demander justice.

La puissante industrie pharmaceutique utilise les traités et accords internationaux comme base pour garantir ses privilèges et profits. Les gouvernements les plus puissants du monde sont de leur côté, et la pression qu'ils font subir aux veuves, aux orphelins et aux “étrangers” démontre l'injustice. Les personnes vivant avec le VIH ne connaissent que trop ce puissant juge. Toutefois, notre foi nous donne la certitude que cet appel, continue et légitime, pour plus de justice et pour une qualité de vie

décente, doit être soutenue et que nous ne devons jamais abandonner. Il faut développer toutes les alliances possibles garantissant l'accès universel à un traitement abordable et de qualité d'ici 2010, suivant ainsi l'engagement des gouvernements. Notre foi en Dieu nous confirme chaque jour que malgré tous les défauts, la justice triomphera et la vérité et la miséricorde iront de pair dans le monde que nous construisons dans l'amour du Seigneur.

Nous refusons d'être les témoins quotidiens de souffrances et de morts inutiles dues à un manque d'accès au traitement pour les groupes et individus rendus vulnérables par les systèmes économiques et par le manque de solidarité et de justice. C'est la raison pour laquelle nous nous joignons à tous les orphelins, les veuves, les migrants et les étrangers affectés par le VIH, et à qui l'accès à la médication essentielle est refusé; leur vie se fait dans le cri permanent de **JUSTICE! ACCES DES MAINTENANT! TENEZ VOS PROMESSES DE GARANTIE D'ACCES A LA MEDICATION ESSENTIELLE!** Nous ne faisons qu'un dans le Christ Jésus avec tous les groupes et personnes vulnérables dans leur droit fondamental à la vie et à la qualité de vie.

Dieu parle dans le silence de nombreuses voix qui n'ont plus la force de s'élever pour leurs droits.

Dieu parle par les yeux de tant de personnes vivant avec le VIH et qui nous regardent d'un air accusateur depuis leurs lits, depuis leurs projets de travail inachevés, depuis leur solitude. Dieu n'est pas muet, au contraire, il crie vers nous à travers chaque personne vivant avec le VIH et n'ayant pas accès à la médication essentielle à la qualité de vie, comme l'Evangile la promet à chacun de nous. Le Seigneur nous parle aussi à travers les personnes vivant avec le VIH, ceux qui ont accès aux traitements et qui sont pleins de vie, comme un exemple de ce qui peut arriver et de l'espoir qui existe en la vie. Dans la contemplation et la prière, nous devons écouter attentivement de ce cri silencieux de Dieu, regarder et passer à l'action. Seuls les vrais contemplatifs peuvent écouter ce cri et ressentir cette présence paradoxale et mystérieuse du Dieu de justice dans les appels, les actions et les attentes de tous les gens privés d'accès au miracle du traitement médical essentiel qui peut changer leur histoire et leur vie.

Face à tant d'injustices commises au nom des droits intellectuels de la puissante industrie pharmaceutique, le Seigneur nous est révélé, non

seulement comme un Dieu de justice et d'équité, mais aussi comme le juge qui se met du côté des faibles, des victimes de stigmatisations et de marginalisation. Nous savons et nous confessons que Dieu est avec ceux qui sont pris au piège des injustices sociales et des faiblesses structurelles. La justice du Seigneur est ouvertement du côté des personnes vivant avec le VIH et se joint à leurs cris pour le droit à la dignité et au futur.

Remerciements : Adapté de: Lisandro Orlov, *Meditación sobre el Evangelio del Domingo 21 de Octubre de 2007*, Pastoral Ecueménica VIH-SIDA, Buenos Aires – Argentine, Octobre 2007. Utilisé avec permission.

Réflexion

La veuve représente toutes les personnes vulnérables qui, bien que faible et sans défense, trouve dans la foi la force de défendre ses droits. Les droits des personnes vivant avec le VIH qui sont stigmatisées et de tous les pauvres qui attendent la justice et le respect de leurs droits donnés par Dieu : comment cette parabole peut-elle être lue en ce sens, en cette époque de pandémie et de lutte pour l'accès universel à la médication?

Prière

Il est temps Seigneur, que les malades bénéficient de médicaments afin de ne pas mourir

Il est temps Seigneur, que les églises ouvrent leurs portes à tous

Il est temps Seigneur, de se libérer du poids des préjugés et de l'orgueil

Il est temps Seigneur, d'entendre les pleurs des enfants privés de mère ou de père

Il est temps Seigneur.

Nés libres, nés égaux: l'histoire de Kousalya Periasamy, en Inde

A 21 ans, Kousalya fut mariée de force à son cousin. Moins d'un an après son mariage, son mari mourut et elle découvrit qu'elle était séropositive. C'était en 1995 et à l'époque, le VIH et SIDA était peu compris et grandement craint en Inde. Jeune et veuve, elle fut mise à l'écart par certains de ses parents. Cependant, elle ne laissa pas sa jeunesse ou son situation sociale déterminer son destin. Lorsque sa famille la menaça de lui prendre sa propriété, elle se défendit en justice. Durant le procès, il lui apparut clairement que le moment viendrait pour elle de révéler sa séropositivité; déterminée à obtenir gain de cause, elle révéla courageusement son statut et devint ainsi une des premières femmes en Inde à parler publiquement de sa séropositivité. Faisant preuve de beaucoup de courage et de détermination, Kousalya oeuvra à améliorer la position des femmes séropositives en Inde et finalement dans le monde. Elle établit le premier réseau de femmes séropositives dans le pays, qui regroupe désormais plus de 5 000 femmes. Le réseau plaide pour des programmes et services gouvernementaux répondant à la problématique des genres et lutte contre la stigmatisation et la discrimination envers les femmes vivant avec le VIH.

Kousalya a reçu le Prix de la YWCA Mondiale *Women Leading Change*, en 2007 en récompense de son travail de lutte contre la stigmatisation et la discrimination. Les femmes vivant avec le VIH sont des partenaires importantes dans la riposte au VIH et SIDA. La collaboration entre les femmes de la communauté, les gouvernements, les entreprises pharmaceutiques, la société civile, les agences intergouvernementales et le secteur des entreprises est nécessaire si nous voulons faire de l'accès universel au traitement, aux soins et à la prévention, une réalité.

- (1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
- (2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
- (3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

(Déclaration Universelle des droits de l'homme – Article 23)

JOUR 4: LE DROIT A UN TRAVAIL DECENT

Lecture: Matthieu 20:1-16

“Ainsi les derniers seront les premiers et les premiers seront les derniers.” Matthieu 20:16

C'est l'histoire d'un maître, même si on l'appelle la parabole des ouvriers. Bien sûr, le maître c'est Dieu lui-même. Notre problème, aux yeux de Dieu, c'est que nous nous plaignons beaucoup. Nous sommes ingrats par rapport à ce que nous recevons, et quand d'autres reçoivent plus que ce qu'ils méritent, nous nous plaignons encore plus, remplis d'orgueil.

Mais le Seigneur ne travaille pas selon nos règles. La grâce divine ne correspond pas à nos idées de mérite et de gain. Dieu n'est pas lié par des accords de commerce équitable ou des contrats d'union. Les jugements divins ne sont pas sujets au tribunal des prud'hommes. La Grâce de Dieu est distribuée avec générosité au-delà de notre entendement.

Dans cette parabole, Jésus parle de vraies personnes dans un monde réel. Lui-même venait de la classe paysanne, il connaissait donc la vie pauvre, dans un pays gouverné par une armée d'occupation et par des gouverneurs exploitant la population jusqu'au dernier centime et au dernier grain. Il savait fort bien ce qu'était la vie d'un travailleur agricole. Les journaliers étaient des hommes qui étaient tombés de l'échelle de la société. Quand ils ne pouvaient trouver de travail, ils se voyaient contraints

de mendier, ou de rejoindre un groupe de hors-la-loi. Une fois entrés dans cette classe, leur espérance de vie chutait considérablement. Les deniers gagnés pour un jour de labeur leur permettaient d'avoir de quoi vivre pour la journée, mais le travail était ponctuel, limité aux périodes de semailles et de moisson. Ils étaient affamés le restant de l'année.

Nous savons du reste de son enseignement que Jésus avait beaucoup de sympathie pour les plus pauvres. Ils hériteront du royaume des cieux. Les derniers seront les premiers. Bénis soient ceux qui n'ont rien. Si cette parabole corrobore la suite des Evangiles, elle doit être axée autant sur les ouvriers que sur le maître.

Ainsi, qu'apprend-on sur eux? Ils se disputent beaucoup, ils sont divisés, ce qui est exactement la situation que préfère le maître, car de cette manière il peut les choisir et les payer comme il l'entend. En effet, ce type de division est désastreux. Quand les plus pauvres de la société sont divisés et dressés les uns contre les autres, alors leurs malheurs sont cent fois plus grands.

Cette parabole est un appel au changement dans le cœur des riches comme des pauvres. C'est un jugement des deux groupes car les deux sont capables d'envie et d'égoïsme, de complaisance et d'arrogance. Mais la parabole en dit plus encore. Les plus pauvres auront été encouragés par cette histoire et cet appel au rassemblement, car ils savaient que cela venait d'un homme dont la mère parlait d'un Dieu qui ôte les puissants de leur trône et exalte les humbles et les faibles; un homme qui commença son ministère avec la promesse d'Esaïe d'apporter de bonnes nouvelles aux pauvres.

Cette parabole aurait pu paraître subversive aux yeux des Juifs privilégiés de l'époque qui comptaient sur les envahisseurs romains pour cautionner l'exploitation qu'ils faisaient de leur propre peuple. Elle aurait pu paraître comme telle non seulement pour sa critique des systèmes économiques qui maintiennent les classes inférieures dans la pauvreté pour contrebalancer le confort des autres, mais aussi pour son affirmation incroyable que tout ce dont nous bénéficions est un don de Dieu. Nous n'avons pas le droit de posséder quoi que ce soit, la terre, l'argent, le travail, dans aucun sens final. Nous ne sommes que des gardiens, des serviteurs de la générosité de Dieu, responsables de notre bien-être mutuel, et nous devons veiller à ce qu'il y ait assez pour tout le monde.

Ce message n'était pas très apprécié à l'époque. Les journaliers eurent de la peine à l'entendre. Les maîtres, eux, entendirent ce message et le détestèrent. C'est précisément ce qui précipita Jésus vers la croix. Aujourd'hui, ce message n'est toujours pas compris, étant donné que l'écart se creuse entre ceux qui ont tout et ceux qui n'ont rien. Le meilleur moyen de commencer à traiter cette crise dans un pays où ne règne plus aucun ordre et dans un monde où ne règne plus aucun équilibre est de reprendre la question de Paul: "Qu'as-tu que tu n'aies pas reçu?" Ce n'est que lorsque nous commencerons à voir le monde avec tant de gratitude que nous pourrons prendre au sérieux ce que les paroles de Jésus signifient: "le dernier sera le premier et le premier sera le dernier".

Remerciements : Extraits de *What About the Workers* dans "*The Giveaway God - Ecumenical Bible Studies on Divine Generosity*" de John Bluck; Risk book series, WCC Publications, Genève, 2001. Utilisé avec permission.

Réflexion

Dans ce monde où de plus en plus de travailleurs sont mis à la retraite prématurément, et où nombre de gens n'ont pas accès à un travail décent, comment votre YMCA/YWCA répond-elle à cette situation?

Prière

Dieu de Justice, au-delà de notre entendement, donne-nous le courage et la sagesse de dénoncer les structures injustes qui privent les gens de la dignité de gagner leur pain quotidien ; aide-nous à être solidaires de ceux qui sont passés entre les mailles du système.

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

(Déclaration Universelle des droits de l'homme - Article 28)

JOUR 5 : PAIX ET JUSTICE

Lecture: Exode 3: 1-12

“J'ai entendu les cris de mon peuple...” Exode 3:7

Pour les Chrétiens engagés dans le renouvellement de la vie sur terre, l'interprétation biblique de la justice et de la paix n'est pas un simple point de référence pour analyser le passé, au contraire, elle constitue le modèle et le moyen par lequel un nouveau futur peut être créé. L'Eglise interprète les Ecritures non comme un manuel pour résoudre les problèmes ni comme une règle pour le comportement éthique, mais plutôt comme un récit inspiré des réelles difficultés des peuples luttant pour se libérer de la soumission, de l'oppression et de l'absence d'espoir, grâce à la foi en un Dieu capable de rétablir le bien à partir du mal et de réparer ce qui est brisé. Cela arrive par le biais d'actes de délivrance ou de salut dans les conditions d'existence historique.

Pour [certaines] église[s] aujourd'hui, l'interprétation dynamique de la justice et de la paix doit donc commencer là où les Ecritures commencent elles-mêmes, c'est-à-dire en identifiant un peuple qui a été victime de réelle pauvreté, de réelle exploitation, d'iniquité, de violence et d'oppression. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pouvons déterminer la réalité du pouvoir de Dieu de nous délivrer, sa capacité à transformer les conditions matérielles et spirituelles dans lesquelles les gens vivent aujourd'hui.

Ce n'est que grâce à notre conscience de la tradition biblique, centrée sur le message universel et le ministère de Jésus Christ, que nous pouvons comprendre la signification profonde des “cris de mon peuple”.

Dans l'Ancien Testament, la question de la justice est posée lorsque les cris de souffrance et de rage sont poussés contre certaines formes de

soumission ou d'oppression. C'est un appel à l'action désespéré, une supplique au Souverain Créateur d'agir, de restaurer l'intégrité d'une communauté, de la délivrer d'une servitude physique, de rétablir ce qui est cassé, de soutenir les pauvres qui ont été trompés et volés.

On ne demande un jugement plus grand que dans les cas où les institutions d'une société se révèlent totalement incapables d'être réformées à l'image de la justice de Dieu. C'est à ce moment-là que Dieu agit au nom des opprimés, non pas pour réformer ce système mais pour le détruire et le remplacer par un autre.

Dans l'Ancien Testament, la justice est définie par l'acte de grâce divine de délivrance du peuple d'Israël d'une situation de servitude en Egypte. C'est précisément cet acte de salut, plutôt que l'origine et la nationalité commune, qui constitue la base de l'alliance entre Dieu et le peuple.

“Vous avez vu ce que j'ai fait à l'Egypte, et comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle et amenés vers moi. Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi.” (Exode 19:4-5)

Dieu promet fidélité et miséricorde (*hesed* en Hébreu); le peuple promet de respecter cette alliance en suivant les lois gouvernant les relations de justice dans la communauté.

La justice engendre la paix. Quand l'injustice aura été surmontée et les relations sociales rétablies, quand les membres de la communauté répondront à l'appel du Seigneur “partage ton pain avec celui qui a faim et fais entrer dans ta maison les malheureux sans asile” (Esaïe 58:7), alors la vraie paix (*shalom*) régnera. Alors *shalom* deviendra réalité: “La bonté et la fidélité se rencontrent, la justice et la paix s'embrassent.” (Psaumes 85:11)

Il est évident que la signification biblique du terme justice ne correspond pas à “loi et ordre” ou “donner à chacun ce qu'il mérite”; la paix ne signifie pas l'absence de guerre ou l'acceptation silencieuse d'un statu quo. Dans les Ecritures, la justice et la paix, prises ensemble, sont synonymes de relations harmonieuses de toute chose sous la souveraineté du seul Dieu de nature et d'histoire.

Lorsque nous étudions et analysons les paroles et les actions de Jésus dans l'Evangile de Matthieu 5-9, nous avons-là la clé d'une fraîche lecture

de l'Ancien Testament et d'une découverte de la vraie signification de la parabole "J'ai entendu les cris de mon peuple" (Exode 3:7). "Ces cris, que leur arrachait la servitude, montèrent jusqu'à Dieu. Dieu entendit leurs gémissements, et se souvint de son alliance Abraham, Isaac et Jacob" (Exode 2:23).

A travers ses paroles et ses actes, Jésus montra comment se comporter à l'image de Dieu qui entend les plaintes des pauvres. Jésus alla écouter les clameurs du peuple de son époque, tout particulièrement les cris des plus marginalisés. Il écouta le cri silencieux du pauvre sans voix. En répondant à leurs exclamations, Jésus rendit l'image vraie de Dieu, une image libératrice, tout en questionnant la connaissance dominante de ce Dieu. En étant témoin des paroles et des actes de Jésus, le peuple ouvrit les yeux et reconnut en lui cette présence, ancienne et neuve à la fois, de *Yahvé*. Il virent en Jésus le prophète qui devait venir, le **SERVITEUR** qui allait libérer le peuple. Ainsi, ils interprétèrent l'Ancien Testament à la lumière du Nouveau.

Remerciements : Adapté de "*I have Heard the Cry of My People... For Peace with Justice*" et des Etudes Bibliques élaborées par un groupe oecuménique brésilien, conduit par le Pasteur Milton Schwantes et le Père Carlos Mesters. Traduit du portugais. Matériel d'étude additionnel, notes pour l'Etude Biblique, Huitième Assemblée de la Fédération Luthérienne Mondiale, Curitiba, Brésil, 30 Janvier – 8 février 1990. Utilisé avec permission.

Réflexion

Quel est le cri de notre peuple aujourd'hui? Où la justice et la paix sont-elles le plus absentes? Quel rôle peut jouer la YMCA/YWCA dans l'aide aux opprimés de notre communauté? Quel rôle les jeunes peuvent-ils tenir pour assurer une paix qui dure dans la justice?

Prière

Dieu de Paix et de Justice, fais que la paix devienne réalité dans nos communautés, nos nations et dans le monde aujourd'hui. Donne-nous Seigneur l'inspiration, guide nos actions afin que nous puissions répondre aux plaintes de notre peuple avec amour et foi.

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

(Déclaration Universelle des droits de l'homme – Article 1)

JOUR 6: UNE FONDATION BIBLIQUE POUR L'ACTION EN MATIERE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Lecture: Genèse 1: 27-31

“Dieu vit tout ce qu’il avait fait et voici, cela était très bon.” Genèse 1:31

Etait-ce dû au film d'Al Gore? A la sécheresse? Quel que soit l'élément activateur, le changement climatique est désormais à la Une de tous les journaux. Est-ce seulement une distraction de notre vraie mission ou est-ce une partie de notre mandat auprès du Seigneur?

La création est une démonstration de la gloire de Dieu, qu'il faut soigner et préserver. Elle attend son propre renouvellement au retour du Christ. En outre, l'amour de notre prochain, comme Jésus le commandait, implique indubitablement le partage des ressources mondiales, présentes et futures. Ainsi, la protection de l'environnement est au cœur de la volonté de justice de Dieu.

Le Seigneur se révèle à travers la Bible comme un Dieu qui “défend la cause des veuves et des orphelins”. Sur le point d'entrer en terre promise, le peuple entendit : “Il y aura toujours des indigents dans le pays; c'est pourquoi je te donne ce commandement: Tu ouvriras ta main à ton frère, au pauvre et à l'indigent dans ton pays.” (Deutéronome 15:11). Le partage des ressources mondiales pour lutter contre la pauvreté n'est pas une option, mais au contraire une action fondamentale pour suivre la volonté du Seigneur.

Hélas, l'impact de la dégradation de l'environnement touche très fortement les pauvres. Ils vivent dans les lieux les plus fragiles, cultivent les terres les moins fertiles, et occupent les endroits les plus pollués; ce sont les plus

démunis qui souffrent, souvent obligés, par leur condition de grande pauvreté, de négliger un peu plus la terre sur laquelle ils vivent.

La Bible n'évoque pas explicitement la dégradation de l'environnement étant donné que celle-ci est principalement provoquée par la société industrielle. Toutefois, certains éléments du Lévitique soulignent l'intention de Dieu, sa volonté que ses peuples fassent preuve de justice en partageant, en préservant et en en prenant soin des ressources naturelles.

L'année sabbatique (Lévitique 25:1-7) permettait à la terre d'être au repos tous les 7 ans, plutôt qu'exploitée impitoyablement pour le gain à court-terme. L'année du Jubilé (Lévitique 25:8-55) développe ce principe. La réattribution de la terre tous les 50 ans montre que la propriété n'est pas absolue; nous sommes tout au plus les gardiens de ce qui appartient à Dieu. Les ressources naturelles doivent donc être gérées de manière à ce qu'elles soient toujours disponibles et utilisables pour les futurs "gardiens".

La justice de Dieu exige que l'on prenne soin des pauvres et des plus vulnérables, que les ressources soient partagées entre les générations présentes et à venir, et que nous agissions afin de prévenir les dommages environnementaux qui pourraient opprimer encore plus ceux qui portent déjà le fardeau de la pauvreté et de la marginalisation.

De nos jours, le changement climatique est un problème considérable. Ses conséquences menacent la vie de millions de gens dans le monde, surtout les plus démunis et les plus vulnérables. Ils sont victimes d'une croissance économique au plus bas qui a des impacts directs sur leurs conditions de vie et qui entraîne une diminution de la quantité de nourriture et d'eau potable disponible. Ces éléments engendrent aussi un plus grand risque d'attraper des maladies telles que la malaria et la tuberculose, et augmentent le risque de désastres.

Ceux d'entre nous qui vivent dans des pays riches sont responsables de ce problème à travers notre consommation continue d'électricité produite par des énergies fossiles, les transports polluants, la destruction des forêts et la consommation accrue de viande. En tant que consommateurs, propriétaires et employés, nous faisons partie des bénéficiaires.

En tant qu'enfants de Dieu, nous sommes appelés à vivre selon les principes du royaume de Dieu ici et maintenant. Cela implique d'aimer notre prochain, de faire preuve de justice envers les pauvres, et d'œuvrer au renouvellement et à la préservation de la création; les changements

climatiques causés par l'activité humaine représentent une dégradation de la création et une injustice de taille envers les plus pauvres. Ainsi, le changement climatique est de notre responsabilité, et lutter contre fait partie de notre mission voulue par Dieu.

Qu'est ce que le changement climatique a à voir avec les Chrétiens? Tout! Il s'agit de notre problème et nous sommes appelés à être acteurs de la solution. Nous devons nous pencher sur nos propres vies ainsi que parler au nom de ceux qui sont les plus affectés, mais avec le moins de voix. Les paroles d'Esaië encourageant son peuple nous mettent au défi de l'action: "Apprenez à faire le bien, recherchez la justice, Protégez l'opprimé; Faites droit à l'orphelin, Défendez la veuve." (Esaië 1:17).

Remerciements : Extraits de "*A Biblical Foundation for Climate Change Action*" de John Mc. Kinnon. Cet article avait initialement été publié dans TEAR Australia's Target Magazine en août 2007. Utilisé avec permission.

Réflexion

Réfléchissez à ce que serait la vie si nous considérions véritablement que la terre appartient à Dieu. Comment les jeunes peuvent-ils oeuvrer pour le développement durable?

Prière

Dieu de Création, tes paroles sont à l'origine du monde. Ton Souffle nous a créés. Mais les pierres disent ton nom. Aide-nous, Seigneur, à être reconnaissants de ta création et à agir de manière responsable, sachant que nous ne sommes que les gardiens de ce monde qui nous a été confié.

Les Jeunes de la YMCA, acteurs de changement environnemental.

En tant qu'associations travaillant au niveau local, les YMCA sont idéalement placées pour influencer et changer les pratiques, les politiques et les choix locaux qui contribuent à la destruction de l'environnement.

Changer les comportements à Hong-Kong

Depuis plusieurs années, les jeunes des YMCA de Hong Kong ont consacré leurs efforts à changer les façons de penser et les habitudes des jeunes en matière de questions environnementales.

Parmi les moyens utilisés pour encourager une attitude saine envers l'environnement, nous pouvons citer leurs lettres d'informations *Grass Roots* et *Green Sprouts* (Racines et Jeunes Pousses). L'objectif est d'impliquer les jeunes dans le mouvement de protection et de respect de l'environnement. Chaque école de Hong Kong est désormais sur la liste de diffusion.

"Nous espérons apporter notre contribution; une personne, une famille, une école et une organisation à la fois" - Jeunes Leaders YMCA, Hong Kong

Plaidoyer pour le développement durable à Seattle

Le programme YMCA Earth Services Corps (YESC) a été développé à Seattle en 1989 par un groupe de lycéens et d'enseignants. Le YESC est un modèle qui "permet à la jeunesse de se convertir en citoyens et citoyennes actifs et responsables, leur offrant des opportunités de leadership, d'éducation environnementale, d'action et de prise de conscience interculturelle."

Le projet du lycée de Bainbridge *Earth Service Corps Water Quality* est un bon exemple de la capacité des jeunes leaders à passer de projets de service direct à des rôles de plaidoyer. Les membres du club se sont tout d'abord engagés sur des questions relatives à la qualité de l'eau en menant des recherches sur les systèmes d'évacuation des eaux de l'île. Au cours du processus de recherche, les membres du club sont devenus des experts locaux en la matière

Ils participent désormais régulièrement aux réunions municipales et sont des acteurs actifs dans les pourparlers sur la gestion de l'eau de la ville. Ils apportent leur contribution à la ville et aux fondations locales. Ils bénéficient en outre de subsides de la part de la YMCA, un geste d'encouragement dans leurs efforts pour la réduction de la pollution de l'eau.

Alliance de la YMCA No 3, septembre 2007

ORDRE DU CULTE : CELEBRATION DES DROITS DE L'HOMME

Cet ordre de culte peut être utilisé durant la Semaine de Prière ou à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre.

Appel à la prière (Psaume 67)

Officiant: Que Dieu ait pitié de nous et qu'il nous bénisse, Qu'il fasse luire sur nous sa face. Afin que l'on connaisse sur la terre ta voie, et parmi toutes les nations ton salut!

Assemblée : Que les peuples cherchent ta justice et ta paix Seigneur. Conduis-les vers cette quête de ta paix.

Officiant: Les nations se réjouissent et sont dans l'allégresse; Car tu juges les peuples avec droiture, Et tu conduis les nations sur la terre.

Assemblée: Que les peuples cherchent ta justice et ta paix Seigneur. Conduis-les vers cette quête de ta paix.

Hymne:

Acte de confession

Officiant: Dieu de Vie, Créateur du monde

Egal dans la dignité et dans l'humanité;

Tu nous appelles à ne former qu'un:

A vivre dans l'unité et l'harmonie;

A construire la foi et à réaliser la communauté.

Mais pourtant nous sommes divisés

Les peuples entre eux; les classes entre elles;

Les riches et les pauvres; les hommes et les femmes;

Les vieux et les jeunes; les voisins entre eux.

Assemblée : Seigneur, toi, dont l'amour met fin à toute inimitié:

Abats les murs qui nous séparent,

Pardonne les péchés qui nous divisent,

Délivre-nous de l'orgueil et des préjugés.

O Seigneur, donne-nous le courage de nous repentir honnêtement;

Donne-nous le pouvoir de changer nos vies,

Que nous soyons délivrés du péché et vivants dans le Christ. AMEN

Paroles de la réconciliation

Officiant: La miséricorde de Dieu est infinie.

Comme la colombe qui se pose doucement sur l'arbre, reçois le don de la

paix. Comme la flamme qui s'échappe dans la lumière et la chaleur, reçois le don de la vie. Comme le vent souffle et danse autour de la terre, reçois la grâce du don de l'Esprit.

Assemblée : Viens sur nous, Esprit Saint.

Viens comme sainte flamme et brûle en nous,

Viens comme vent de sainteté et purifie-nous,

Viens comme sainte lumière et guide-nous,

Viens comme sainte vie et demeure en nous.

Convaincs-nous, convertis-nous, consacre-nous,

Jusqu'à ce que nous soyons libérés du service de nous-mêmes

Afin d'être tes serviteurs dans le monde. AMEN.

Première lecture Esaïe 2:2-5

Hymne

Deuxième Lecture 2 Corinthiens 5:16-20

Sermon

Litanie de l'engagement

Extraits des Béatitudes (Luc 6:17-22 et Matthieu 5:1-11) et de la Charte des Nations Unies

Officiant: Dieu de la Création, nous sommes tes enfants. Nous sommes aussi les peuples des Nations Unies.

Assemblée : Seigneur, aide-nous à chercher la sécurité de toute la famille humaine faite à ton image et pour laquelle Jésus vécut, mourut et ressuscita.

Officiant: Jésus dit, "Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés fils de Dieu!"

Assemblée : Dieu de Paix, nous tes enfants et peuples des Nations Unies, nous sommes "résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre"

Officiant: Jésus dit, "Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car ils seront rassasiés!"

Assemblée : Dieu d'Amour, nous tes enfants et peuples des Nations Unies, nous réaffirmons "notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites"

Officiant: Jésus dit, "Heureux vous qui êtes pauvres, car le royaume de Dieu est à vous!"

Assemblée : Dieu de Vie, nous tes enfants et peuples des Nations Unies voulons "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

Officiant: Jésus dit, "aime ton prochain comme toi-même et aime tes ennemis, fais le bien et donne sans rien attendre en retour"

Assemblée : Dieu d'Unité, nous tes enfants et peuples des Nations Unies, nous sommes résolus à pratiquer "la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage". Nous sommes appelés à être les acteurs de la paix de Dieu afin de pouvoir connaître dans le Christ une paix qui dépasse l'entendement. Guide-nous, relève-nous afin que nous soyons appelés enfants du Très-Haut, citoyens d'une nouvelle communauté mondiale. Conduis-nous à parler sagement, avec notre conviction morale, aux nations et au monde. Aide-nous à construire, par ta grâce, une communauté mondiale, en agissant maintenant pour un monde de paix, pour une abondance de justice, pour une occasion d'amour, pour la réalisation de Ta paix Seigneur. AMEN.

Hymne

Bénédiction

Officiant: "Dieu a envoyé son fils pour réconcilier le monde avec Dieu lui-même et pour nous confier le message de la réconciliation." Le Christ nous charge de pratiquer la paix de Dieu et de chercher la Vie dans tout sa complétude pour tous les enfants de Dieu, partout.

Assemblée Que le courage du Christ, la paix de Dieu et l'Esprit Saint soit toujours avec vous. AMEN.

Remerciements : Cet ordre de culte a été élaboré par l'Office Presbytérien des Nations Unies, ministère de l'Eglise Presbytérienne (Etats-Unis), www.pcusa.org/peacemaking. Utilisé avec permission.

A PROPOS DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La Déclaration Universelle des droits de l'homme a été adoptée et proclamée par l'Assemblée générale comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires places sous leur juridiction.

La Déclaration Universelle des droits de l'homme se compose d'un préambule et de 30 articles énonçant les droits de l'homme essentiels et les libertés fondamentales auxquels peuvent prétendre sans discrimination tous les hommes et toutes les femmes du monde entier.

L'article 1, qui énonce les postulats philosophiques sur lesquels repose la Déclaration, se lit comme suit :

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

L'article définit ainsi les idées fondamentales dont s'inspire la Déclaration : le droit à la liberté et à l'égalité est un droit acquis dès la naissance et qui ne saurait être aliéné; comme l'homme est un être moral et doué de raison, il diffère des autres créatures de la terre et peut en conséquence prétendre à certains droits et à certaines libertés dont les autres créatures ne jouissent pas.

L'article 2, qui énonce le principe essentiel de l'égalité et de la non-discrimination en ce qui concerne la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, interdit toute distinction, "notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation".

L'article 3, première pierre angulaire de la Déclaration, proclame le droit à la vie, le droit à la liberté et le droit à la sûreté de sa personne, droits qui

sont essentiels à la jouissance de tous les autres. Cet article introduit les **articles 4 à 21**, où sont énoncés d'autres droits civils et politiques et qui prévoient notamment que nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; que nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; que chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique ; que toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions ; que nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé ; que toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial ; que toute personne est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie ; que nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance ; que toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence et de chercher asile ; que tout individu a droit à une nationalité ; que l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille ; que toute personne a droit à la propriété, à la liberté de pensée, de conscience et de religion, à la liberté d'opinion et d'expression, à la liberté de réunion et d'association ; que toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques et d'accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

L'article 22, deuxième pierre angulaire de la Déclaration, introduit les articles 23 à 27 où sont énoncés les droits économiques, sociaux et culturels - droits auxquels peut prétendre toute personne "*en tant que membre de la société*". Cet article dit que les droits en question sont indispensables à la dignité de l'homme et au libre développement de sa personnalité et indique que toute personne est fondée à jouir de ces droits "*grâce à l'effort national et à la coopération internationale*". D'autre part, il prévoit des limites à la jouissance de ces droits dont l'étendue dépend des ressources de chaque pays.

Les **articles 22 à 27** reconnaissent, au nombre des droits économiques, sociaux et culturels, le droit à la sécurité social, au travail, à un salaire égal pour un travail égal, au repos et aux loisirs, à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être, à l'éducation, et le droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté.

Les derniers articles - **articles 28 à 30** - reconnaissent que toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés fondamentales énoncés dans la

Déclaration puissent y trouver plein effet, et ils soulignent les devoirs et responsabilités qu'a l'individu envers sa communauté.

L'article 29 prévoit que, "*dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique*". Il ajoute que ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

L'article 30 souligne qu'aucun Etat, groupement ou individu ne peut prétendre tirer de la Déclaration un droit quelconque "de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés".

Remerciements : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; *Bulletin d'information No. 2 Charte Internationale des droits de l'homme (Rev.1)*

RESSOURCES SUR INTERNET

Lisez la Déclaration Universelles des droits de l'homme (disponible dans plus de 300 langues) : www.unhchr.ch/udhr/navigate/alpha.htm

Visitez les sites Internet ci-dessous et téléchargez rapports et statistiques nationales et internationales sur les droits de l'homme:

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : www.ohchr.org

Amnesty International: www.amnesty.org

Human Rights Watch: www.hrw.org

PLAN DE LECTURES BIBLIQUES 2008-2009

Novembre 2008

1. *Toussaint* 2 Cor 8,16-24
2. Ps 125
3. 2 Cor 9,1-5
4. 2 Cor 9,6-15
5. 2 Cor 10,1-11
6. 2 Cor 10,12-18
7. 2 Cor 11,1-6
8. 2 Cor 11,7-15
9. Ps 90
10. 2 Cor 11,16-33
11. 2 Cor 12,1-10
12. 2 Cor 12,11-18
13. 2 Cor 12,19-21
14. 2 Cor 13,1-4
15. 2 Cor 13,5-13
16. Ps 51
17. 2 Pi 1,1-11
18. 2 Pi 1,12-21
19. 2 Pi 2,1-11
20. 2 Pi 2,12-22
21. 2 Pi 3,1-9
22. 2 Pi 3,10-18
23. Es 26,7-19
24. Es 56,1-8
25. Es 57,1-13
26. Es 57,14-21
27. Es 58,1-12
28. Es 58,13-14
29. Es 59,1-15a
30. Ps 24

Décembre 2008

1. Es 59,15b-21
2. Es 60,1-14
3. Es 60,15-22
4. Es 61,1-6
5. Es 61,7-11
6. Es 62,1-5
7. Ps 68,1-19
8. Es 62,6-12
9. Es 63,7-16
10. Es 63,17-64,3
11. Es 64,4-11
12. Es 65,1-16
13. Es 65,17-25
14. Ps 68,20-36
15. Es 66,1-4
16. Es 66,5-17
17. Es 66,18-24
18. Luc 1,1-17
19. Luc 1,18-25
20. Luc 1,26-38
21. Ps 130
22. Luc 1,39-56
23. Luc 1,57-66
24. Luc 1,67-80
25. *Noël*
Luc 2,1-14
26. Luc 2,15-20
27. Luc 2,21-24
28. Ps 2
29. Luc 2,25-35
30. Luc 2,36-40
31. Luc 2,41-52

Janvier 2009

1. *Nouvel An*
Ps 104
2. Luc 3,1-6
3. Luc 3,7-14
4. Ps 16
5. Luc 3,15-20
6. Luc 3,21-38
7. Luc 4,1-13
8. Luc 4,14-21
9. Luc 4,22-30
10. Luc 4,31-37
11. Ps 72
12. Luc 4,38-44
13. Luc 5,1-11
14. Luc 5,12-16
15. Luc 5,17-26
16. Luc 5,27-32
17. Luc 5,33-39
18. Ps 4
19. Luc 6,1-11
20. **Luc 6,12-16**
21. Luc 6,17-26
22. Luc 6,27-35
23. Luc 6,36-42
24. Luc 6,43-49
25. Ps 3
26. Luc 7,1-10
27. Luc 7,11-17
28. Luc 7,18-23
29. Luc 7,24-35
30. Luc 7,36-50
31. Luc 8,1-3

Février 2009

1. Ps 9
2. Luc 8,4-15
3. Luc 8,16-21
4. Luc 8,22-25
5. Luc 8,26-39
6. Luc 8,40-56
7. Luc 9,1-9

8. Ps 18,1-20
9. Luc 9,10-17
10. Luc 9,18-27
11. Luc 9,28-36
12. Luc 9,37-45
13. Luc 9,46-50
14. Luc 9,51-56

15. Ps 18,21-51
16. Luc 9,57-62
17. Luc 10,1-16
18. Luc 10,17-20
19. Luc 10,21-24
20. Luc 10,25-37
21. Luc 10,38-42

22. Ps 15
23. Luc 11,1-4
24. Luc 11,5-13
25. Luc 11,14-23
26. Luc 11,24-28
27. Luc 11,29-36
28. Luc 11,37-54

Mars 2009

1. Ps 6
2. Lév 1,1-9
3. Lév 8,1-13
4. Lév 9,1-24
5. Lév 10,1-11
6. Lév 16,1-22

7. Lév 19,1-5.9-18

8. Ps 10
9. Lév 19,31-37
10. Lév 25,1-24
11. Lév 25,35-43
12. Luc 18,31-43
13. Luc 19,1-10
14. Luc 19,11-27

15. Ps 34
16. Luc 19,28-40
17. Luc 19,41-48
18. Luc 20,1-8
19. Luc 20,9-19
20. Luc 20,20-26
21. Luc 20,27-40

22. Ps 84
23. Luc 20,41-47
24. Luc 21,1-4
25. Luc 21,5-19
26. Luc 21,20-28
27. Luc 21,29-38
28. Luc 22,1-6

29. Ps 22,1-22
30. Luc 22,7-23
31. Luc 22,24-30

Avril 2009

1. Luc 22,31-38
2. Luc 22,39-46
3. Luc 22,47-53
4. Luc 22,54-62

5. *Les Rameaux*
Ps 22,23-32
6. Luc 22,63-71
7. Luc 23,1-12
8. Luc 23,13-25

9. Luc 23,26-31
10. *Vendredi Saint*
Luc 23,32-49
11. Luc 23,50-56

12. *Pâques*
Luc 24,1-12
13. Luc 24,13-35
14. Luc 24,36-49
15. Luc 24,50-53
16. Col 1,1-8
17. Col 1,9-14
18. Col 1,15-20

19. Ps 116
20. Col 1,21-23
21. Col 1,24-29
22. Col 2,1-7
23. Col 2,8-15
24. Col 2,16-19
25. Col 2,20-23

26. Ps 23
27. Col 3,1-4
28. Col 3,5-11
29. Col 3,12-17
30. Col 3,18-4,1

Mai 2009

1. Col 4,2-6
2. Col 4,7-18

3. Ps 19
4. Joël 1,1-20
5. Joël 2,1-11
6. Joël 2,12-17
7. Joël 2,18-27
8. Joël 3,1-5
9. Joël 4,1-21

10. Ps 45

11. Act 1,1-14
12. Act 1,15-26
13. Act 2,1-13
14. Act 2,14-28
15. Act 2,29-36
16. Act 2,37-41

- 17. Ps 30**
18. Act 2,42-47
 19. Act 3,1-10
 20. Act 3,11-26
 21. *Ascension*
Ps 47
 22. Act 4,1-12
 23. Act 4,13-22

- 24. Ps 27**
25. Act 4,23-31
 26. Act 4,32-37
 27. Act 5,1-11
 28. Act 5,12-16
 29. Act 5,17-33
 30. Act 5,34-42

- 31. Ps 118,1-14**

Juin 2009

- 1. Pentecôte**
Ps 118,15-29
2. Act 6,1-7
 3. Act 6,8-15
 4. Act 7,1-16
 5. Act 7,17-29
 6. Act 7,30-43
- 7. Ps 29**
8. Act 7,44-53
 9. Act 7,54–8,3
 10. Act 8,4-25
 11. Act 8,26-40
 12. Act 9,1-9
 13. Act 9,10-19a

- 14. Ps 13**
15. Act 9,19b-31
 16. Act 9,32-43
 17. Act 10,1-23a
 18. Act 10,23b-33
 19. Act 10,34-48
 20. Act 11,1-18

- 21. Ps 28**
22. Act 11,19-30
 23. Act 12,1-17
 24. Act 12,18-25
 25. Act 13,1-12
 26. Act 13,13-25
 27. Act 13,26-43

- 28. Ps 12**
29. Act 13,44-52
 30. Act 14,1-7

Juillet 2009

1. Act 14,8-20a
2. Act 14,20b-28
3. Act 15,1-12
4. Act 15,13-35

- 5. Ps 7**
6. Act 15,36–16,5
 7. Act 16,6-15
 8. Act 16,16-24
 9. Act 16,25-40
 10. Ph 1,1-11
 11. Ph 1,12-18a

- 12. Ps 1**
13. Ph 1,18b-26
 14. Ph 1,27–2,4
 15. Ph 2,5-11
 16. Ph 2,12-18
 17. Ph 2,19-30

18. Ph 3,1-11

- 19. Ps 26**
20. Ph 3,12-16
 21. Ph 3,17-21
 22. Ph 4,1-9
 23. Ph 4,10-23
 24. Act 17,1-15
 25. Act 17,16-34

- 26. Ps 21**
27. Act 18,1-22
 28. Act 18,23–19,7
 29. Act 19,8-22
 30. Act 19,23-40
 31. Act 20,1-16

Août 2009

1. Act 20,17-38
- 2. Ps 11**
3. Act 21,1-14
 4. Act 21,15-26
 5. Act 21,27-40
 6. Act 22,1-21
 7. Act 22,22-30
 8. Act 23,1-11

- 9. Ps 14**
10. Act 23,12-35
 11. Act 24,1-21
 12. Act 24,22-27
 13. Act 25,1-12
 14. Act 25,13-27
 15. Act 26,1-23

- 16. Ps 62**
17. Act 26,24-32
 18. Act 27,1-12
 19. Act 27,13-26
 20. Act 27,27-44

- 21. Act 28,1-16
- 22. Act 28,17-31

23. Ps 17

- 24. No 6,22-27
- 25. No 9,15-23
- 26. No 10,11-36
- 27. No 11,1-23
- 28. No 11,24-35
- 29. No 12,1-16

30. Ps 119,49-56

- 31. No 13,1-3.17-33

Setembre 2009

- 1. No 14,1-25
- 2. No 14,26-38
- 3. No 14,39-45
- 4. No 17,16-26
- 5. No 20,1-13
- 6. Ps 119,57-64
- 7. Nomb 20,22-29
- 8. Nomb 21,4-9
- 9. Nomb 21,21-35
- 10. Nomb 22,1-20
- 11. Nomb 22,21-41
- 12. Nomb 23,1-12

13. Ps 119,65-72

- 14. No 23,13-30
- 15. No 24,1-25
- 16. No 27,12-23
- 17. Luc 12,1-12
- 18. Luc 12,13-21
- 19. Luc 12,22-34

20. Ps 20

- 21. Luc 12,35-48
- 22. Luc 12,49-53
- 23. Luc 12,54-59

- 24. Luc 13,1-5
- 25. Luc 13,6-9
- 26. Luc 13,10-17

27. Ps 25

- 28. Luc 13,18-21
- 29. Luc 13,22-30
- 30. Luc 13,31-35

Octobre 2009

- 1. Luc 14,1-6
- 2. Luc 14,7-14
- 3. Luc 14,15-24

4. Ps 67

- 5. Luc 14,25-35
- 6. Luc 15,1-10
- 7. Luc 15,11-32
- 8. Luc 16,1-9
- 9. Luc 16,10-18
- 10. Luc 16,19-31

11. Ps 5

- 12. Luc 17,1-10
- 13. Luc 17,11-19
- 14. Luc 17,20-37
- 15. Luc 18,1-8
- 16. Luc 18,9-17
- 17. Luc 18,18-30

18. Ps 32

- 19. Ezek 1,1-21
- 20. Ezek 1,22-28
- 21. Ezek 2,1-3,3
- 22. Ezek 3,12-21
- 23. Ezek 3,22-27
- 24. Ezek 4,1-8

25. Ps 110

- 26. Ez 7,1-13
- 27. Ez 7,14-27

- 28. Ez 8,1-13
- 29. Ez 8,14-18
- 30. Ez 10,1-22
- 31. Ez 11,14-25

Novembre 2009

1. Toussaint

Ps 33

- 2. Ez 17,1-24
- 3. Ez 18,1-3.20-32
- 4. Ez 20,1-17
- 5. Ez 20,30-44
- 6. Ez 33,10-20
- 7. Ez 33,21-22 30-33

8. Ps 69,1-16

- 9. Ez 34,1-16
- 10. Ez 34,23-31
- 11. Ez 36,1-15
- 12. Ez 36,16-32
- 13. Ez 37,1-14
- 14. Ez 37,15-28

15. Ps 69,17-37

- 16. Ez 40,1-16
- 17. Ez 43,1-12
- 18. Ez 47,1-12
- 19. Ez 48,30-35
- 20. 1 Thess 1,1-10
- 21. 1 Thess 2,1-12

22. Ps 46

- 23. 1 Thess 2,13-20
- 24. 1 Thess 3,1-13
- 25. 1 Thess 4,1-12
- 26. 1 Thess 4,13-18
- 27. 1 Thess 5,1-11
- 28. 1 Thess 5,12-28
- 29. Ps 24
- 30. 2 Thess 1,1-12



Une publication de



YWCA Mondiale
16 Ancienne Route
1218 Genève, Suisse
www.worldywca.org



Alliance Universelle des UCJGs
12 Clos-Belmont
1208 Genève, Suisse
www.ymca.int

Imprimée à Genève, Suisse. Septembre 2008